

UNE PLACE ASSISE

C'est le printemps. En Belgique, les trains se montent dessus, comme des chiens. L'aphasie stupéfaite des uns répond aux borborygmes grommelés par les autres : les rails franchissent la frontière linguistique, pas les téléphones. Bilan : huit morts et des photos de première page qu'on oubliera d'autant plus difficilement que la catastrophe apparaissait évitable.

Le scénario bégaie. Coïncidence fantastique : une fois de plus, le dysfonctionnement, celui qui se paie de la chair des victimes, vient ponctuer une négociation politique en phase terminale. Le fait divers fait désormais partie intégrante de l'agenda politique, là où la dramatisation rituelle des deadlines peine à forcer les compromis. À l'avant-scène, la surenchère de milliards fictifs distribués par les ministres en majesté répond à la surenchère médiatique : encore une fois, ils nous ont compris. Nouvelle police fédérale, Copernic, nouvelle S.N.C.B., etc.

Mais le moindre interstice de toutes les réformes indispensables et attendues depuis des lustres dans un appareil public délabré fournit l'occasion à une nouvelle classe dirigeante arrogante (toujours plus flamande, toujours plus libérale) d'endosser dans la coulisse son costume du bon apôtre pseudomoderniste. Tétanisés, les professionnels du secteur visé s'opposent, alignés derrière leurs représentants syndicaux. Parfois, comme dans la police, le rapport des forces avec les politiques leur est favorable, et l'argent frais (alloué par le fédéral, mais payé par les communes) suffit à arrondir les angles. Pourtant, le plus souvent, faute de construire une alliance crédible avec les usagers, leur résistance est balayée et dénoncée comme une scorie de l'ancien régime, celui des profiteurs, fauteurs des dysfonctionne-

ments. Comment interpréter autrement le « mouvement » de grève qui me laisse sur le quai? Comment ne pas devenir le « client » (de l'administration, des chemins de fer...) que me proposent d'être V.L.D. et S.P.? Comment soutenir ceux qui ne semblent défendre le service public que pour justifier de leur propre statut? À la culture managériale qu'on cherche théâtralement à introduire dans les rouages des administrations et des entreprises publiques, quel discours « de gauche » peut-on opposer qui ne soit pas seulement crispé autour de justifications défensives a priori, mais s'appuie d'abord sur l'intérêt des « usagers » et sur l'efficacité?

EN D'AUTRES MOTS

Les pieds ramenés sous la banquette, les coudes fermement plaqués contre les côtes, je prends connaissance de l'accord de gouvernement sur la S.N.C.B. dans mon quotidien favori. Une expression semble manquer pour définir et, finalement, comprendre la revendication flamande que rencontre la version ultime du texte de compromis. Au-delà du classique droit de regard sur les décisions d'une société (ou entreprise publique) qui reste officiellement fédérale, la Flandre institutionnelle, toujours en quête d'autonomie, demande à pouvoir investir un supplément pour le rail. Cela stupéfie les francophones, Wallons et Bruxellois, qui peinent à financer les « compétences » qui ont été dument confiées à leurs institutions et ne songent donc pas empiéter sur les domaines fédéraux pour évaporer leurs surplus.

Incrédule, le francophone de base se demande pourquoi ses représentants devraient s'opposer à ce que les riches fassent ce qu'ils veulent de leur argent; d'autant qu'il y a des usages plus stupides que la mobilisation de ses économies pour des infrastructures utiles. Ce qu'on n'explique pas assez, ce sont les effets réels de ces milliards régionaux immédiatement disponibles. Aimants des milliards fédéraux, par le mécanisme du cofinancement, ils vont infléchir les investissements de la S.N.C.B. et leur étalement dans le temps. Plus fondamentalement, ils transforment l'exercice des compétences fédérales : il ne s'agira plus que d'offrir à travers elles qu'un minimum, d'autant plus restreint que les riches pourront suppléer ses insuffisances...

Ce qu'ont obtenu les Flamands s'appelle, au Canada, le « droit de dépenser ». Imaginez une situation de concurrence des pouvoirs publics entre eux lorsque les compétences qui leur sont attribuées ne sont pas exclusives et se recouvrent. Au-delà des responsabilités qui leur sont confiées en propre, cela laisse à chacun des pouvoirs publics la possibilité d'ingérences plus ou moins contestées. Comme dans le cadre de l'« autonomie fiscale », ce qu'on doit constater ici,

c'est que la Flandre mobilise systématiquement la conquête de ce droit de dépenser pour organiser, à son profit, un système de redistribution à rebours ou encore ce qu'on pourrait appeler une discrimination négative.

Les mots justes consolent-ils, lorsqu'on ne peut que subir les situations qu'ils désignent? Ce que notre Constitution consacre sous le label euphémique de « Communauté » se dit au Canada « société séparée » : n'est-ce pas plus clair? Ainsi on peut croire qu'une bonne traduction, en 1970, du concept néerlandais de Gemeenschap aurait évité à certains trente ans d'illusions.

Faudra-t-il attendre vingt ans de plus pour que nous nous réveillions dans un bantoustan?

Théo Hachez